

VEGHa – VIOLENCES EGALITÉ GENRE HAINAUT

Politique de confidentialité relative au traitement des données liées à l'organisation d'ateliers de sensibilisation en matière de genre et de formations et animations relatives à la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales

PARTIE 1 : GÉNÉRALITÉS

Le responsable du traitement est le Collège provincial, situé à la rue verte, 13 à 7000 Mons; il détermine seul les finalités et les moyens du traitement de ces données à caractère personnel ainsi que les modalités de délégation.

La présente politique décrit la manière dont la Province de Hainaut traite les données à caractère personnel vous concernant et quels sont vos droits en la matière.

Pour accomplir ses missions, la Province de Hainaut est tenue de traiter vos données à caractère personnel conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

La Province de Hainaut veille à traiter vos données à caractère personnel notamment en respectant les principes suivants :

- Vos données à caractère personnel sont traitées de manière licite, loyale et transparente (**licéité, loyauté, transparence**)
- Vos données personnelles sont collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne sont pas traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités (**limitation des finalités**)
- Vos données à caractère personnel sont conservées de manière adéquate, pertinente et sont limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (**minimisation des données**)

Vos données à caractère personnel sont exactes, tenues à jour et toutes les mesures raisonnables sont prises pour y remédier quand cela est prévu eu égard aux finalités et fondement du traitement (exactitude).

Les concepts suivants sont utilisés dans ce règlement :

- **Données à caractère personnel** : « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée « personne concernée »); est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale »;
- **Traitement** : « toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à

l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction »

- **Responsable du traitement** : « la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement; lorsque les finalités et les moyens de ce traitement sont déterminés par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre, le responsable du traitement peut être désigné ou les critères spécifiques applicables à sa désignation peuvent être prévus par le droit de l'Union ou par le droit d'un État membre »
- **Sous-traitant** : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement;

Sécurité et confidentialité des données

La Province de Hainaut met en œuvre les **mesures** techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque inhérent à ses opérations de traitement, répondre aux exigences réglementaires et protéger les droits et les données des personnes concernées dès la conception des opérations de traitement.

Par ailleurs, la Province de Hainaut impose contractuellement le même niveau de protection des données à caractère personnel à ses sous-traitants (prestataires, fournisseurs, etc.).

Exercice des droits

La personne concernée dont les données à caractère personnel sont traitées par la Province de Hainaut (Service VEGHa) bénéficie d'une série de droits qui lui permettent de ne pas rester totalement passive par rapport à l'utilisation qui est faite de ses données. L'ensemble de ces droits, leurs modalités d'exercice, et les éventuelles restrictions qui peuvent y être apportées sont consacrés par les articles 12 et suivants du RGPD.

Ceux-ci sont :

- **Accéder aux données à caractère personnel traitées** par la Province de Hainaut ; Elle peut obtenir une réponse à plusieurs questions concernant le traitement des données.
- **Recevoir une copie** des données à caractère personnel qui sont traitées ;
- **Demander de corriger des données incomplètes ou incorrectes** ;
- **Demander de faire effacer** des données personnelles le concernant ;
- **Obtenir une limitation du traitement** ;
- **Ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé** ;
- **Retirer** son consentement à traiter ses données à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci ;
- **S'opposer au traitement de ses données à caractère personnel** dans les cas prévus par la loi ou une autre réglementation ;

La personne concernée peut exercer ces droits en la matière, conformément aux articles 15 à 22 du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel, par courrier postal signé à l'attention de la Province de Hainaut, service de protection des données,

Avenue de Gaulle 102, 7000 Mons **ou** par mail à l'adresse suivante : info.dpo@hainaut.be.

Cette demande d'exercice des droits doit être accompagnée de toute pièce justifiant de l'identité de la personne.

Délégué à la protection des données (DPO)

Le service DPO est joignable :

- Par lettre adressée à **la Cellule de Protection des Données -Delta Province de Hainaut, Avenue de Gaulle 102 à 7000 MONS**
- Par e-mail à l'adresse électronique suivante : **info.dpo@hainaut.be**

La personne concernée peut contacter le service pour obtenir davantage d'informations ou si elle souhaite faire valoir ses droits relatifs à la protection des données personnelles traitées par le responsable du traitement.

Voies de recours

Sans préjudice de tout autre recours administratif ou juridictionnel, la personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données si elle considère que ses droits ne sont pas respectés ou qu'un traitement de données à caractère personnel la concernant constitue une violation du Règlement général sur la protection des données.

Pour introduire une réclamation, adressez une demande à l'adresse suivante :
Autorité de protection des données, rue de la Presse 35 à 1000 BRUXELLES
E-mail : contact@apd-gba.be

Mise à jour de la politique en matière de protection de la vie privée

La présente politique est susceptible de faire l'objet d'éventuelles mises à jour. Il est dès lors demandé de la relire épisodiquement afin d'en être informé(e). La politique mise à jour sera toujours conforme au Règlement général sur la protection des données.

PARTIE 2 : POLITIQUE CONCRÈTE POUR LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DANS LE TRAITEMENT DE D'ATELIERS DE SENSIBILISATION ET DE LA MISE EN PLACE DE PLATEFORMES LOCALES SOUMIS AU CONTRAT

La personne concernée a droit aux informations suivantes sur le traitement de ses données à caractère personnel :

1. Finalité(s) du traitement de données à caractère personnel (Fiche 423)

Organisation d'ateliers de sensibilisation en matière de genre au sein des établissements scolaires et à destination des demandeurs d'emploi en vue de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Promotion de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales grâce à la mise en place de formations et d'animations à destination des travailleurs sociaux actifs dans le domaine des violences (plateformes-réseaux locales).

2. Responsable du traitement

Collège provincial, rue verte 13 à 7000 Mons

3. Catégorie(s) de personnes concernées

Dans le cadre de la sensibilisation aux genres : élèves et citoyens, partenaires

Dans le cadre de la plateforme de lutte contre les violences intraconjugales et familiales : formateurs et contacts professionnels (travailleurs sociaux).

Dans ce règlement, ces personnes sont appelées les « personnes concernées ».

4. Catégorie(s) de données à caractère personnel traitées

- **Données non sensibles** : Données d'identification, particularités financières/économiques, caractéristiques personnelles, profession et emploi.
- **Données sensibles** : Données qui révèlent les opinions politiques

5. Licéité(s) de l'utilisation de ces données

Le traitement des données est nécessaire au respect du contrat (convention avec la Région Wallonne et l'Association des Provinces Wallonnes).

6. Destinataires et transferts de vos données à caractère personnel

Dans le cadre de l'exécution de ses missions légales et ses autres missions, La Province de Hainaut peut être amenée à recevoir ou à communiquer vos données à caractère personnel selon les cas aux destinataires suivants :

La personne enregistrée elle-même, les services publics, entreprises publiques et opérateurs d'intérêt public (ex : Région Wallonne)

Bien entendu, La Province de Hainaut s'assure que :

- Ces destinataires ne disposent que des données nécessaires à l'exercice de leurs tâches et en proportion de l'obligation légale ou de l'intérêt légitime justifiant ce transfert
- Ces destinataires s'engagent à respecter le RGPD

Il n'y a pas de transfert de données hors Union Européenne.

7. Durée de conservation de vos données à caractère personnel

Les données recueillies sont conservées durant quatre années civiles, soit jusqu'à renouvellement de la convention avec la Région Wallonne et l'Association des Provinces Wallonnes.

PARTIE 3 : POLITIQUE CONCRÈTE POUR LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DANS LE CADRE L'ORGANISATION D'ATELIERS DE SENSIBILISATION ET DE LA MISE EN PLACE DE PLATEFORMES LOCALES SOUMISE À UN CONSENTEMENT

A) PRISE, UTILISATION, REPRODUCTION, MONTAGE ET DIFFUSION D'IMAGES, DE VIDEOS ET DE BANDES SONS DANS LES SERVICES PROVINCIAUX AFIN D'ILLUSTRER DE MANIERE PLUS REALISTE LES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA PROVINCE DE HAINAUT ET EN VUE DE MENER DES CAMPAGNES DE PROMOTION DES SERVICES DE L'ACTION SOCIALE

1. Finalité(s) du traitement de données à caractère personnel (Fiche 382)

Rédaction des articles au sein des médias provinciaux. Support des filiales dans les démarches de communication. Création de campagnes et d'outils (brochures, dépliants, affiches, flyers, capsules vidéos, profils sur les réseaux sociaux, profils Google, pages Web) pour les services de la DGAS.

Réalisation et diffusion de reportages photo et vidéo et diffusion sur les réseaux sociaux, intranet et internet

Création d'une banque de données en vue d'assurer la promotion des services de la Province de Hainaut via :

- Mad(e) in Hainaut Express, Mad(e) in Hainaut, magazine d'information de la Province de Hainaut, la Newsletter de la Province de Hainaut.
- Les réseaux sociaux officiels de la Province de Hainaut, le site internet de la Province de Hainaut (www.hainaut.be), les chaînes YouTube « Province de Hainaut » ainsi que les télévisions locales hainuyères dans le cadre de convention de coproduction.

2. Responsable du traitement

Collège provincial, rue verte 13 à 7000 Mons

3. Catégorie(s) de personnes concernées

Bénéficiaires (dans ce règlement, ces personnes sont appelées les « personnes concernées »).

4. Catégorie(s) de données à caractère personnel traitées

Données d'identification, loisirs et intérêts, études et formations, profession et emploi, enregistrements de sons, images et vidéos.

5. Licéité(s) de l'utilisation de ces données

Consentement

6. Destinataires et transferts de vos données à caractère personnel

Dans le cadre de l'exécution de ses missions légales et ses autres missions, la Province de Hainaut peut être amenée à recevoir ou à communiquer vos données à caractère personnel notamment aux destinataires suivants :

La personne elle-même, photographes, cameramen, tout citoyen, visiteurs des pages web Province de Hainaut et réseaux sociaux de la province de Hainaut, tout citoyen et dans le cadre des coproductions avec les TV locales, des images leur sont transmises. Lesdites télévisions ne sont toutefois pas autorisées à les utiliser à d'autres fins que celles établies par convention : émission "C'est dans la poche" réalisée et montée par le service de communication.

Télesambre (8, place de la Digue à 6000 CHARLEROI) TéléMB (rue des Soeurs grises, 4A à 7000 MONS), No Télé (rue du Follet, 20 à 7540 TOURNAI), Antenne Centre (rue de la Tombelle, 92 à 7110 LA LOUVIÈRE).

Bien entendu, La Province de Hainaut s'assure que :

- Ces destinataires ne disposent que des données nécessaires à l'exercice de leurs tâches et en proportion de l'obligation légale ou de l'intérêt légitime justifiant ce transfert.
- Ces destinataires s'engagent à respecter le RGPD.

En cas d'éventuel transfert de données hors EU, la Province s'assure de l'adéquation du pays tiers et prend toutes les mesures y afférant.

Comme il y a utilisation des services des réseaux sociaux (groupes fermés), des envois électroniques aux affiliés, des diffusions via les plateformes vidéo (envoi de liens, chaînes privées Youtube, Dailymotion,...), certains de ces services ne présentent pas les conditions de conformité au RGPD.

7. Durée de conservation de vos données à caractère personnel

Pendant la durée de vie des supports et les sons, images et vidéos sont conservées pendant 12 ans (2 mandatures) de manière à relater l'évolution de projets, réaliser des rétrospectives.

B) PROMOTION VIA L'IMAGE, LE SON ET LA VIDEO

PH/COM/1JANVIER 2022/821/PROMOTION VIA L'IMAGE, SONS ET VIDEOS

1. Finalité(s) du traitement de données à caractère personnel

Communication et information

Promotion interne et externe des activités qui ne rentrent pas dans les missions d'intérêt public strict via images, sons et vidéos (ex: formation, Tourisme, Culture, Sport, Développement, promotion des bonnes relations dans l'entreprise, etc.).

Diffusion sur les outils de communication officiels de la Province de Hainaut : magazine interne (Made In Hainaut), réseaux sociaux officiels de la Province et des institutions provinciales, tv locales hainuyères dans le cadre de conventions de coproduction.

2. Responsable du traitement

Collège provincial, rue verte 13 à 7000 Mons

3. Catégorie(s) de personnes concernées

Agent provincial, mandataire provincial ou personnel y attaché ; bénéficiaire ; citoyens ; contacts professionnels ; élèves, étudiants, stagiaires ; formateurs, collaborateurs occasionnels ; tiers impliqués ; usagers

4. Catégorie(s) de données à caractère personnel traitées

Données d'identification ; habitudes de vie et de consommation ; loisirs et intérêts ; études et formations ; profession et emploi ; enregistrements d'images et/ou de sons, interviews écrites

5. Licéité(s) de l'utilisation de ces données

Consentement

6. Destinataires et transferts de vos données à caractère personnel

Dans le cadre de l'exécution de ses missions légales et ses autres missions, la Province de Hainaut peut être amenée à recevoir ou à communiquer vos données à caractère personnel notamment aux destinataires suivants :

La personne enregistrée elle-même, tout citoyen, visiteurs des pages web Province de Hainaut et réseaux sociaux. Dans le cadre des coproductions avec les TV locales, des images leur sont transmises. Lesdites télévisions ne sont toutefois pas autorisées à les utiliser à d'autres fins que celles établies par convention : émission "C'est dans la poche" réalisée et montée par le service de communication.

Télesambre (8, place de la Digue à 6000 CHARLEROI) TéléMB (rue des Sœurs Grises, 4A à 7000 MONS), No Télé (rue du Follet, 20 à 7540 TOURNAI), Antenne Centre (rue de la Tombelle, 92 à 7110 LA LOUVIÈRE)

Bien entendu, La Province de Hainaut s'assure que :

- Ces destinataires ne disposent que des données nécessaires à l'exercice de leurs tâches et en proportion de l'obligation légale ou de l'intérêt légitime justifiant ce transfert.
- Ces destinataires s'engagent à respecter le RGPD.

En cas d'éventuel transfert de données hors EU, la Province s'assure de l'adéquation du pays tiers et prend toutes les mesures y afférant.

7. Durée de conservation de vos données à caractère personnel

Durée de vie des supports, les vidéos/photos et interviews écrites sont conservées pendant 12 ans (2 mandatures) de manière à relater les évolutions de projets, réaliser des rétrospectives

REMARQUE GÉNÉRALE EN CE QUI CONCERNE LES TRAITEMENTS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL SOUMIS AU CONSENTEMENT QUI SONT LIÉS À L'ENREGISTREMENT D'IMAGES, DE SONS ET DE VIDÉOS EXPOSÉS CI-AVANT

Ces images, vidéos et enregistrements vocaux ne seront pas utilisés à des fins commerciales. L'accès est sécurisé et uniquement utilisé par les services provinciaux.

Les cameramen/photographes/ceux qui procèdent aux enregistrements vocaux cèdent leurs droits aux services provinciaux et s'engagent à ne pas utiliser les images, vidéos et enregistrements vocaux en dehors des services provinciaux et de leurs fonctions d'agents provinciaux.

Le bénéficiaire du consentement s'interdit expressément de procéder à leur exploitation pouvant porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni de les utiliser dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque diffusion sur simple demande. De plus, il encouragera ses partenaires à faire de même et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

L'élève et/ou le représentant légal est entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes et garantit ne pas être lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de l'image, de la voix.

Tout litige relève de la compétence des cours et tribunaux belges.